

## CCE du 20/06/06

Que faut-il retenir de ce CCE consacré entre autre à l'examen des résultats de l'exercice 2005 avec présentation du rapport annuel de l'expert comptable assistant le CCE, c'est que la rigueur n'est pas la même pour tout le monde et surtout pas pour ceux qui la prône.

Alors qu'il n'y a pas si longtemps, à l'occasion des négociations salariales annuelles de ce début d'année, comme de celle de début 2004, la Direction nous avait tenu le discours de la rigueur salariale avec une « politique salariale réaliste » qui ne devait permettre en péril les équilibres économiques et le redressement en cours de l'entreprise.

La CGT n'avait pas adhéré à ce discours et pour cause, alors que pour l'exercice 2005 le seuil de déclenchement trop élevé de la prime de performance n'avait pas été atteint, pour cause de l'affaire ADP, la direction gênée aux entournures par l'absence de prime d'intéressement péniblement vendue au personnel a du lâcher péniblement au titre d'un bonus exceptionnel une prime de 200 € brut par salarié (184 € après déduction de la CSG et CRDS). Il a fallu pas moins de 3 réunions pour arriver à ce montant dérisoire (alors que la loi permettait d'aller jusqu'à 1000,00 €).

Pendant ce temps, et sans publicité, on découvre que le Conseil d'Administration a décidé le versement d'un dividende aux actionnaires d'un montant de 4,5 Millions d'euros net, alors qu'en comparaison au titre de cette rigueur économique l'enveloppe totale du bonus versée aux salariés au titre du même exercice a été de 680 K€ pour 3400 salariés et cela en brut.

**Le réalisme n'est donc pas le même du côté d'où on regarde.**

**La récompense pour les efforts consentis est inversement proportionnelle.**

Voilà la démonstration de ce que a dénoncé la CGT à l'occasion des négociations salariales et d'intéressement et qui a motivé sa non-signature de ces accords qui sont injustes et iniques.

Précisons que le principal actionnaire DALKIA détient 99,5% des actions de CLEMESSY et récupère 4,477 M€, soit environ 7 fois l'enveloppe reversée aux 3400 salariés.

**Voilà le résultat de ce même réalisme économique que l'on nous rabâche à longueur de négociations.**

Pour le reste du CCE, les points suivants étaient à l'ordre du jour pour avis du CCE : le Bilan social 2005 et le rapport annuel 2005 portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Sur ces deux points, la CGT a émis un avis défavorable pour dénoncer la diminution des effectifs (ce qui sert à améliorer la rentabilité de l'entreprise), ainsi qu'une stagnation de la masse salariale, alors que les 10 premières rémunérations de l'entreprises ont quant à elle progressé de 5,9 %, certainement là aussi au nom de ce réalisme économique. Les efforts n'étant pas partagés de la même manière selon le statut et selon la fonction.

Ces avis défavorables étant également motivés par la dégradation de la situation des femmes dont les disparités persistent par rapport aux hommes, en particulier en ce qui concerne le taux de féminisation qui est toujours en baisse, l'accès à la formation qui reste discriminatoire , tout comme les possibilités d'évolutions de carrière.

Malgré la signature de l'accord sur l'égalité Hommes, femmes, les disparités existent toujours et nous nous interrogeons sur la volonté d'atteindre les objectifs fixés par l'accord pour diminuer ces disparités.

**Le Syndicat CGT**